

L'EAU

et

LE LAVAGE AUTO

en

FRANCE

SOMMAIRE

- 1. Introduction**
- 2. Eau et sécheresse en France**
- 3. L'eau et le lavage automobile en France**
- 4. Synthèse sur la filière du lavage automobile**
- 5. Les Exploitants Indépendants du Lavage**
- 6. Le lavage Haute Pression ou l'optimisation du lavage**
- 7. Les propositions des Exploitants Indépendants du Lavage**
- 8. Le lavage à domicile**
- 9. Chiffres clefs**
- 10. Sources**
- 11. Conclusion**
- 12. Annexes**

1. Introduction

Depuis plusieurs années, les centres de lavage professionnel sont, en tout ou partie, fermés à la suite de l'application stricte des arrêtés sécheresses.

Alors que la saison estivale 2022/2023 a connu des épisodes de sécheresse sans précédent, les professionnels du lavage automobile sont plus que jamais engagés pour une utilisation parfaitement maîtrisée de l'eau, et représentent un vecteur essentiel d'élimination des polluants.

Malheureusement, l'activité de lavage automobile est tout particulièrement impactée par les arrêtés préfectoraux de restrictions de l'usage de l'eau.

Depuis 2021, la direction de l'eau et de la biodiversité a publié un Guide National ayant pour objectif de cadrer les arrêtés sécheresses départementaux, mais ne prenant absolument pas en compte les spécificités du métier du lavage, **occultant ses atouts écologiques de protection des nappes phréatiques et d'économie de l'eau.**

Ce Guide National a été pris sans aucune concertation avec les représentants de la profession.

Notre activité est stigmatisée par des pouvoirs publics qui ne voient pas la réalité et l'utilité de la profession.

La réponse qui consiste à nous répéter que « **politiquement on ne peut nous laisser ouvert** » est injuste et surtout contre-productive quant aux objectifs recherchés. Nous sommes, paraît-il, pour le Ministère du développement durable « **les idiots utiles du ministère** », ce qui veut tout dire.

Ce dossier a été élaboré pour vous faire prendre conscience que la filière du lavage automobile joue un rôle stratégique dans la maîtrise de l'usage et de la préservation de la qualité de l'eau, en particulier les nappes phréatiques et dans le développement durable des territoires.

2. Eau et Sécheresse en France

1921 : Sécheresse une calamité Historique sans précédent.

1949 : Incendies du Siècle en France suite à la sécheresse.

1964 : Lavage Haute Pression inventé en Suisse.

Loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 sur le régime et la répartition des eaux et la lutte contre la pollution.

La loi sur l'eau du 16 décembre 1964 organise la gestion de l'eau par bassin avec la création des agences de l'eau et des comités de bassin.

Cette loi fixe des objectifs de qualité par cours d'eau dans chaque département. Elle crée les organismes de bassin (agences et comités de bassin). Le territoire français est divisé en six grands bassins hydrographiques, chacun comportant une structure consultative (les comités de bassin composés des représentants de l'État, des collectivités locales et des usagers de l'eau) et un organisme exécutif (les agences de l'eau).

1967 : Commercialisation des premières machines à Haute Pression.

1975 : Ouverture par Hypromat à Besançon du premier centre à Haute Pression.

1976 : Une canicule et une sécheresse inédites. Une catastrophe absolue. Création d'un impôt sécheresse.

1989-1990 : La plus sévère sécheresse des cinquante dernières années et la plus longue.

1990 (26 Avril) : 1^{ère} campagne d'information afin d'inciter la population à économiser l'eau.

1990 (30 Novembre) :

Publication du rapport d'une communication d'enquête de l'Assemblée nationale consacrée à la pollution de l'eau et à la politique nationale d'aménagement des ressources hydrauliques qui affirme « la nécessité et l'urgence d'une planification de la politique de l'eau ».

1992 :

La loi du 3 janvier 1992, dite « loi sur l'eau », formalise la volonté de mener une politique publique de gestion responsable. L'eau est ainsi reconnue en tant que « patrimoine commun de la Nation ». La loi instaure un nouveau système de planification globale de la ressource en eau avec les schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). La loi n° 92-3 du 3 janvier 1992, dite « loi sur l'eau » (publication au JO du 4 janvier 1992) relance la politique de l'eau. Cette ressource est reconnue comme « patrimoine commun de la Nation ». La compétence des communes dans la gestion de l'eau est renforcée.

1992 : décret n° 92-1041 du 24 septembre 1992 précise les modalités de mise en œuvre de l'article L.211-3 II-1° du code de l'environnement. Ce décret est commenté par la circulaire du 15 octobre 1992.

1994 : 2^{ème} été le plus chaud après 2003.

2003 : A eu lieu une canicule. Elle a remis en évidence la vulnérabilité du pays face au risque canicule et sécheresse.

2004 (mars) : Un plan d'action sécheresse (diffusé aux préfets le 30 mars 2004) actualisant les dispositions en vigueur depuis 1992.

2005 : Un Guide Méthodologique est publié.

Guide Méthodologique Mars 2005

(Mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse)

Les pouvoirs publics écrivaient (Ministère de l'écologie et du développement durable :directionde l'eau):

« En période d'étiage, des difficultés peuvent être rencontrées pour les professionnels de lavage de véhicule n'exerçant que cette seule activité du fait des restrictions concernant les usages de l'eau. Il est donc recommandé de ménager les lavages professionnels recourant aux procédés les plus économes en différenciant les différents types de lavage.

Seraient donc à restreindre en priorité les lavages privés dans un premier temps, puis les lavages professionnels les plus consommateurs ne faisant pas de recyclage.

La consommation moyenne d'une entreprise de lavage Haute Pression est de l'ordre de 1 500 à 2 000 m³ / an. Par ailleurs, certaines unités de lavage sous portique effectuent un recyclage de l'eau réduisant la consommation à 80 litres par lavage.

Un lavage Haute Pression consomme 60 litres / lavage ».

Période d'étiage : Définition

L'étiage est, en hydrologie, le débit minimal d'un cours d'eau. Il correspond statistiquement, sur plusieurs années, à la période de l'année où le niveau d'un cours d'eau atteint son point le plus bas (basses eaux). Cette valeur est annuelle.

2010 : *Le lavage n'est plus autorisé en situation de crise en station Professionnelle équipée de HP.*

2012 : Création de l'enseigne Total Wash.

2017 : Lancement de la Franchise Total Wash.

2021 : Guide de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse (sans concertation avec la profession).

2022 : Nouveau Guide de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse.

2023 : Nouveau Guide de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse.

Publication d'un rapport interministériel : « Retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse 2022 » - mars 2023.

Le plan eau du gouvernement du 30 mars 2023 : 53 mesures pour l'eau.

Rapport d'information-Assemblée Nationale – « sur la gestion de l'eau pour les activités économiques » - 28 juin 2023

Rapport de la Cour des Comptes de juillet 2023 : « La gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique ».

Rapport d'information du Sénat : « sur la gestion durable de l'eau » - 11 juillet 2023.

3. L'Eau et le lavage automobile en France

Prélèvements d'eau douce par grands usages en France et par an.

En France, il pleut en moyenne 512 Milliards de m³ d'eau :

- 61 % s'évaporent
- 39 % forment les pluies efficaces -détail:
 - o 23 % s'infiltrent dans le sol pour alimenter les réserves souterraines
 - o 16 % alimentent les cours d'eau

Cela représente environ : 200 Milliards de m³.

63 % de l'eau potable provient des eaux souterraines.

Nos besoins en eau douce prélevée sont assez constants : 32 Milliards de m³.

Eau consommée = celle qui n'est pas restituée aux milieux aquatiques après utilisation.

Sur ce chiffre l'eau réellement consommée est en moyenne de :

- 4,1 Milliards de m³
- Soit 64 m³ par habitant

Distinction entre eau prélevée et eau consommée :

Cette distinction entre eau prélevée et eau consommée est présente dans tous les articles ou rapports.
Une distinction très importante doit être faite entre prélèvements et consommation.

Pour comprendre la disparité dans la répartition entre les usages de l'eau prélevée et consommée, il faut faire la distinction entre prélèvements et consommation.

Les prélèvements désignent la quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel puis rejetée après utilisation (donc à nouveau disponible), tandis que la consommation correspond à une quantité d'eau prélevée, réellement consommée, absorbée. Qui n'est pas renvoyée directement dans la nature après usage.

En 2021 : Volume d'eau douce prélevée = 35,3 Milliards de m³ (source BNPE)

- 19,5 M soit 55,4 % pour le refroidissement des centrales électriques
- 5,2 M soit 14,6 % pour l'alimentation des canaux
- 2,5 M soit 7,1 % pour les usages industriels
- 2,5 M soit 7,2 % pour l'irrigation agricoles
- 5,5 M soit 15,7 % pour la production d'eau potable

En moyenne, entre 2010 et 2019 : Volume d'eau **consommée** en France Métropolitaine = 4,1 Milliards de m3
(source du Ministère du Développement durable)

- 58 % pour l'agriculture
- 26 % pour l'eau potable
- 12 % pour le refroidissement des centrales
- 4 % pour les usages industriels

Contrairement à l'industrie, l'agriculture consomme la quasi-totalité de l'eau prélevée et représente entre juin et août 80 % de l'eau consommée.

En 2021, 5,5 Milliards de m3 d'eau potable ont été mis en circulation :

- **20 % du volume est perdu chaque année, soit environ : 1 Milliard de m3**, dans les réseaux de distribution d'eau potable.

Nous consommons en moyenne 148 litres d'eau par jour et par habitant :

- 39 % bains et douches
- 20 % w.c. soit 100 Millions de m3 / an ,10 m3 / pers / an
- 12 % linge
- 10 % vaisselle
- 6 % la cuisine
- 6 % usages domestiques divers
- 5 % arrosage du jardin
- 1 % eau potable
- 0,6 % lavage de la voiture

Le Lavage automobile en France :

- 52 % lavent leur voiture chez un professionnel soit 0,30 % de la consommation en eau potable en France (17 Millions de m3) et 48 000 tonnes de boues polluées traitées.
- **38 % lavent leur voiture à domicile soit 0,60 % de la consommation en eau potable en France (33 Millions de m3) et 35 000 tonnes de boues polluées déversées dans la nature.**
- 10 % ne lavent jamais leur voiture.

Fréquence de lavage chez un professionnel : 6 fois /an.

Rappelons que la part du lavage automobile en centre professionnel dans l'utilisation de l'eau potable représente 0,30 % et plus de 95 % de l'eau est restituée en milieu naturel.

Sur les 43 millions de véhicules du parc français, 38 % sont encore lavés à domicile, ce qui est pourtant illégal, ou sur les routes au gré des intempéries, donc sans aucune gestion des rejets pollués et sans contrôle de consommation d'eau. (35 000 tonnes de bouées polluées déversées dans la nature).

Lavage à domicile :

Ambiguïté du Guide sécheresse qui laisse entendre que le lavage est autorisé hors période de restrictions. Paradoxe avec les codes de la santé publique (art L1331.10) et de l'environnement (L 210.1 et L 216.6) qui implicitement, interdisent le lavage à domicile.

Consommation du lavage dans sa globalité : 50 Millions de m³.

- Lavage en station : 17 Millions de m³ ; 52 % des pratiques
- Lavage à domicile : 33 Millions de m³ ; 38 % des pratiques mais 65 % de la consommation provient de ce mode lavage.

Les centres de lavage sont des utilisateurs et non des consommateurs d'eau.

La dimension Économique du lavage en France :

- 10 000 centres de lavage
- 8 500 Exploitants Indépendants
- 1 500 Stations- services
- 24 500 Emplois ; 1 Milliard € de C.A.

La crise a révélé en 2022 que le lavage automobile est un secteur inconnu des pouvoirs publics, vu comme une activité annexe de la grande distribution et des pétroliers.

Ils ne savent pas ou ne veulent pas savoir qu'elle est gérée principalement par des entrepreneurs indépendants, des T.P.E.

Le marché du lavage chez un professionnel est composé de différents types de lavage :

- Lavage à Haute Pression : 44% (environ 6 € TTC le lavage).
- Lavage au portique (rouleaux) : 41% (environ 10 € TTC le lavage).
- Lavage au tunnel : 11% (environ 11 € TTC le lavage).
- Autre Lavage chez un professionnel : 4% (environ 50 € TTC le lavage).
- Lavage sans eau : 0,20 % (environ 60 € TTC le lavage).

4. Synthèse sur la filière du lavage automobile

La filière du lavage automobile joue un rôle stratégique dans la maîtrise de l'usage et de la préservation de la qualité de l'eau, en particulier des nappes phréatiques.

Un lavage Haute Pression consomme moins de 60 litres / lavage. Il reste à ce jour le seul procédé qui permet une importante économie d'eau et une dépollution complète d'un véhicule (un lavage à domicile 340 litres).

Économie d'eau et protection des nappes phréatiques est notre rôle essentiel et contributif à la société. Le lavage professionnel permet la préservation des écosystèmes aquatiques et il est utilisateur et non consommateur d'eau. Il la restitue au milieu naturel.

Le lavage a une dimension environnementale et fait partie de la filière écologique.

Il faut aussi que la rédaction des arrêtés préfectoraux soit très claire sur l'interdiction du lavage à domicile.

Un travail pédagogique est indispensable, à faire et à soutenir, pour sensibiliser le consommateur qui n'a pas conscience de l'impact du lavage sur l'environnement, ni quand il lave à domicile, ni quand il ne lave pas sa voiture.

Consommation du lavage dans sa globalité : 50 Millions de m³

- Lavage en station : 17 Millions de m³ soit 52 % des pratiques. Collecte de 48 000 tonnes de boues polluées.
- Lavage à domicile : 33 Millions de m³ soit 38 % des pratiques mais 65 % de la consommation provient de ce mode lavage. 35 000 tonnes de boues déversées dans la nature.

Écologique, porteur de solutions, le lavage professionnel acteur de la préservation de l'environnement, est un service d'intérêt général.

La fermeture est entachée d'une erreur d'appréciation. La gestion de l'eau doit prendre en compte non seulement l'économie d'eau réalisée mais également la lutte contre la pollution.

Dès lors, en cas de fermeture des stations de lavage de voiture cela aboutit en réalité à une pollution non collectée puisqu'aux premières pluies, ces polluants vont se retrouver bien souvent dans le milieu naturel faute de pouvoir être réellement captés par les dispositifs publics d'assainissement.

Les fuites d'eau sur le réseau Français = 20 % = **1 Milliards de m³ /an.**

Consommation chasse d'eau en France = **100 Millions de m³ / an.**

Un centre de lavage H.P. = 1 200 m³ à 1 800 m³ d'eau utilisée par an.

Débit d'une pompe à usage agricole = 80 m³ à 1 800 m³ / heure.

Les professionnels du lavage sont des alliés responsables, porteurs de propositions et de solutions.

5. **Exploitants Indépendants du Lavage : E.I.L.**

Définition : Ce sont tous les exploitants qui ne sont pas des GMS ou des Pétroliers.

La profession est en grande majorité composée d'Exploitants Indépendants - TPE.
Ces mêmes stations de lavage sont composées essentiellement de Haute Pression.

Une fermeture les condamnera irrémédiablement à des difficultés économiques pouvant aller jusqu'à leur disparition.

En outre, cela les empêcherait d'investir dans un système de recyclage qui ne concerne actuellement que les portiques.

Le lavage Haute Pression est de loin et de par sa nature même, le mode de lavage le plus économique.
Le recyclage ne sert à rien et est donc non justifié. Sans compter qu'il n'est pas souhaité voire interdit par les ARS. Il n'a pas fait la preuve de son bon fonctionnement et peut se révéler dangereux sanitaire.

Il est à noter qu'en plus le lavage Haute Pression est de loin le lavage le plus économique pour le consommateur (moins de 7 € TTC par lavage).

Depuis 1975, date de l'ouverture du premier centre de lavage à Haute Pression à Besançon, cette filière a permis d'économiser des Milliards de m³ d'eau. A l'époque ce procédé a été une véritable révolution bien comprise par les pouvoirs publics.

Le lavage Haute Pression est unique par sa qualité, son utilisation d'eau limitée et maîtrisée, sa simplicité. Il reste à ce jour le seul procédé qui permet une grosse économie d'eau et une dépollution complète d'un véhicule.

La filière du lavage automobile joue un rôle stratégique dans la maîtrise de l'usage et de la préservation de la qualité de l'eau, en particulier des nappes phréatiques.

La circulaire de Mars 2005 avait bien posé le problème :

« En période d'étiage, des difficultés peuvent être rencontrées pour les professionnels de lavage de véhicule n'exerçant que cette seule activité du fait des restrictions concernant les usages de l'eau. Il est donc recommandé de ménager les lavages professionnels recourant aux procédés les plus économes en différenciant les différents types de lavage. Seraient donc à restreindre en priorité les lavages privés dans un premier temps, puis les lavages professionnels les plus consommateurs ne faisant pas de recyclage.

La consommation moyenne d'une entreprise **de lavage Haute Pression est de l'ordre de 1 500 à 2 000 m³ / an**. Par ailleurs, certaines unités de lavage sous portique effectuent un recyclage de l'eau réduisant la consommation à 80 litres par lavage : **un lavage Haute Pression consomme moins de 60 litres / lavage** ».

La rédaction des arrêtés préfectoraux doit être claire et montrer les économies consenties par la profession en période de sécheresse. Il faut aussi que cette rédaction soit conforme à la législation sur l'interdiction du lavage à domicile.

Fermer les lavages des Grandes Surfaces et des Pétroliers n'a aucune incidence pour eux, c'est une goutte d'eau dans leur chiffre d'affaires.

Pour les Exploitants Indépendants, c'est la disparition assurée.

Économie d'eau et protection des nappes phréatiques est notre rôle essentiel et contributif à la société.

- Capturer les polluants en lavant sa voiture dans un centre professionnel.
- 360 g de polluants sur une carrosserie sale.
- 30 % des eaux souterraines sont dans un état chimique médiocre.
- 48 000 t / an de boues polluées récupérées dans les centres de lavage professionnels.
- 35 000 t / an de polluants déversés dans la nature par les lavages à domicile.

Le lavage professionnel permet la préservation des écosystèmes aquatiques et il est utilisateur et non consommateur d'eau. Il la restitue à 95 % au milieu naturel.

Les stations de lavage professionnelles jouent le rôle d'une station d'épuration.

Elles intègrent les 3 premières fonctions : décantation, déshuilage, collectes des boues, graisses et hydrocarbures.

En cas de fermeture de leur station de lavage professionnelle, 30 % des clients disent qu'ils laveront chez eux. (voir les études consommateurs-annexe 3).

Fermer un centre ne stoppe pas l'envie de laver. **Notre métier correspond à un besoin, celui de l'entretien de la voiture, qui peut être indispensable** : vente, transport de personnes, de location, commerciaux, mais aussi à des fins de sécurité routière pour une parfaite visibilité du conducteur vers l'environnement extérieur (ensemble des vitres et pare-brise du véhicule).

Le lavage a une dimension environnementale et fait partie de la filière écologique.

Les professionnels du lavage sont des alliés porteurs de solutions.

Un travail pédagogique est indispensable, à faire et à soutenir, pour sensibiliser le consommateur qui n'a pas conscience de l'impact du lavage sur l'environnement, ni quand il lave à domicile, ni quand il ne lave pas sa voiture.

- 90 % des véhicules sont lavés en moyenne 6 fois / an.
- 360 g volume de boues collecté à chaque lavage.

- 48 000 Tonnes de boues polluées collectées dans les centres de lavage sur 1 an (dont 20 % d'hydrocarbures)
- 35 000 Tonnes de boues déversées dans la nature par le lavage à domicile sur 1 an (dont 7 000 tonnes d'hydrocarbures)

Écologique, porteur de solutions, le lavage professionnel acteur de la préservation de l'environnement, est un service d'intérêt général.

Fermer ou restreindre l'accès à une station de lavage génère une économie d'eau insignifiante mais une pollution certaine des nappes phréatiques et des mauvaises pratiques.

La fermeture est entachée d'une erreur d'appréciation. La gestion de l'eau doit prendre en compte non seulement l'économie d'eau réalisée mais également **la lutte contre la pollution.**

A toutes fins utiles, nous nous permettons de rappeler que c'est justement pour tenir compte de cette charge polluante que **le lavage de véhicules à domicile est interdit**, en toutes périodes, sur le fondement et pour l'application de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique.

Dès lors, en cas de fermeture des stations de lavage de voiture cela aboutit en réalité à une pollution non collectée puisqu'aux premières pluies, ces polluants vont se retrouver bien souvent dans le milieu naturel faute de pouvoir être réellement captés par les dispositifs publics d'assainissement.

Par ailleurs, **fermer les stations de lavage en période de sécheresse est également contre-productif quant à la gestion quantitative de la ressource en eau elle-même.**

En effet, nous avons pu constater, par suite de la fermeture des stations de lavage lors des épisodes COVID 2020/2021 et sécheresses 2022, que les lavages des véhicules à domicile avaient fortement augmentés et donc, par voie de conséquence, la consommation d'eau du réseau public.

Il nous semble utile de rappeler ici que la consommation d'eau pour le lavage HP d'un véhicule en station professionnelle est de moins de 60 litres d'eau contre 340 litres d'eau pour un lavage à domicile.

De plus, et inévitablement, **ces lavages à domicile entraînent une augmentation de la pollution des sols, des cours d'eaux et des nappes phréatiques compte tenu de ce qui a été rappelé plus haut.**

Ainsi, la mesure consistant à interdire le lavage en station spécialisée aboutit en réalité, certes de manière contre-intuitive, à pousser les automobilistes à laver leur véhicule à domicile.

Dès lors, plutôt que de contraindre le lavage des véhicules en stations de lavage en période de sécheresse, il est peut-être plus judicieux et productif de l'encourager pour les raisons exposées ci-dessus afin précisément de **favoriser l'économie d'eau** et de **veiller à la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des nappes phréatiques.**

6. Le lavage à la Haute Pression ou l'optimisation du lavage (grâce au Cercle de SINNER)

Evolution du lavage à Haute Pression depuis 1964 (grâce au Cercle de SINNER) :

- Lavage uniquement avec de la pression et de l'eau froide.
- Lavage avec de l'eau chaude et du savon.
- Lavage avec de l'eau chaude et de l'eau adoucie (meilleur mélange eau/savon).
- Procédé de mise Hors Gel des stations H.P. avec un système en circuit fermé.
- Finition avec de l'eau osmosée (suppression des traces de calcaires sur la carrosserie).
- Recyclage de l'eau lors du process de fabrication de l'eau osmosée.
- Introduction du pré-lavage à un débit de 5 litres minute pour économiser l'eau et améliorer le temps de contact.
- Introduction de la mousse active à un débit de 2 litres minutes pour économiser l'eau et renforcer le temps de contact.

LE CERCLE DE SINNER

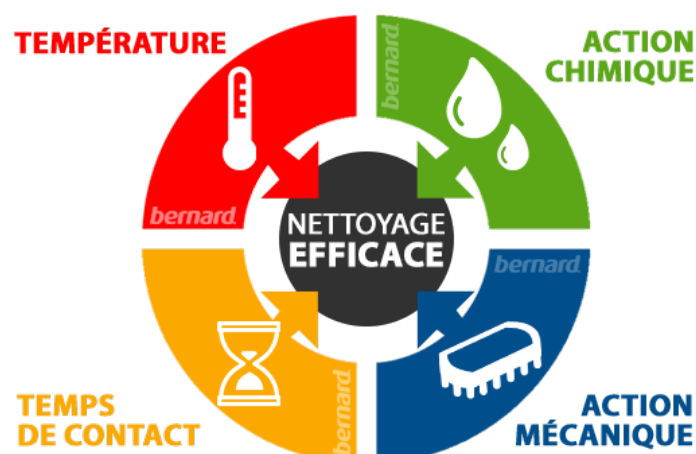
En 1959 en France, un employé de la société Henkel du nom de Herbert Sinner émit une théorie sur la propreté, s'articulant autour de quatre facteurs indissociables.

Plus connu sous le nom de Cercle de Sinner, ou TACT (Température / Action mécanique / Chimie / Temps d'action), ce système prévoit que la diminution d'un ou plusieurs de ces facteurs doit être compensé par l'augmentation des autres, afin d'obtenir des résultats équivalents.

Pour atteindre un nettoyage parfait, le cercle de Sinner fournit quatre paramètres simples qui, utilisés ensemble, assureront un travail de nettoyage indéniablement plus efficace que n'importe quel détergent utilisé seul.

Ces quatre éléments indissociables sont d'ordres **chimique, mécanique, thermique et temporel.**

Les éléments clés pour une propreté optimisée :



L'**action chimique** : Application de détergent et autres produits d'entretien.

L'**action mécanique** : Action manuelle (éponge, balai) ou utilisation de machines de nettoyage (nettoyeur haute pression, autolaveuse, aspirateur...).

La **température** : Plus la température de l'eau est élevée, meilleurs sont les résultats.

Le **temps d'action** : Plus le temps d'application est long, plus l'action du produit est efficace.

Exemple : En l'absence d'eau chaude sur le site, la température basse de l'eau sera compensée par un ou plusieurs des trois autres éléments (laver la vaisselle à l'eau froide nécessite en effet plus de produit et le renforcement de l'action mécanique en frottant plus fort). C'est le cercle de Sinner ! Si une action manque ou est faible, il suffit de la compenser par une utilisation plus élevée des trois autres.

7. Les Propositions Des Exploitations Indépendants du Lavage (E.I.L.)

Nous proposons :

| Usages | Vigilance | Alerte | Alerte Renforcée | Crise | Pénurie d'eau potable |
|--|--|--|---|---|-----------------------|
| Lavage de véhicules chez les professionnels, (équipés de fosses de décantation et de séparateurs d'hydrocarbure) proposant les pistes haute pression, les portiques automatiques/tunnels . | Lavage autorisé avec affichage obligatoire de l'information préfectorale de sensibilisation aux règles de bons usages et d'économie de l'eau de manière visible au droit des installations | Interdit: sauf- dans les stations munies d'un système de recyclage-70% d'eau réutilisée- ou de lavage haute pression ou portique Hors lavage chassis - 10 % d'économie d'eau | Interdit: sauf- dans les stations munies d'un système de recyclage-70% d'eau réutilisée - ou de lavage haute pression ou portique Limité aux 3 premiers programmes - 20 % d'économie d'eau | Interdit: sauf- dans les stations munies d'un système de recyclage -70% d'eau réutilisée -ou de lavage haute pression ou portique programme unique ECO - 30 % d'économie d'eau | Fermé |
| Lavage de véhicules chez les particuliers | Interdit à titre privé à domicile (en application de l'article L.1331-10 du code de la santé publique et de l'article L.216-6 du code de l'environnement) | | | | |

✓ **Pour le lavage Haute-Pression (lavage réalisé à la lance Haute Pression par le client) : ouverture en toutes circonstances.**

Nous souhaitons que le lavage Haute Pression qui n'utilise qu'en moyenne 60 litres d'eau par lavage puisse rester ouvert en toutes circonstances, sans aucune restriction. Cela était le cas avec l'ancien guide méthodologique et comme c'est le cas dans la plupart des pays européens.

Le lavage à la Haute Pression est historiquement le cœur de métier des Exploitants Indépendants des centres de lavage. Pour des raisons d'efficacité et d'économie, cette technique s'est construite sur la base **d'une faible utilisation d'eau** grâce à sa propulsion via une buse. Elle permet d'en réduire le débit tout en augmentant l'efficacité. **Le système haute pression était du reste classé économe en eau, toujours dans l'ancien guide méthodologique, par le ministère de l'écologie.**

Cette technologie est unique par sa qualité, son utilisation d'eau limitée et maîtrisée (moins de 60 litres utilisés par lavage) et sa simplicité. Il reste à ce jour le seul procédé qui permet de réaliser une grande économie d'eau et une dépollution complète d'un véhicule.

En effet, le lavage Haute Pression répond parfaitement à l'adaptation demandée dans le guide sécheresse 2023 édité par le Ministère de la Transition Ecologique : « Cas d'adaptation du tableau des mesures générales de restriction des usages de l'eau selon des conditions environnementales et économiques » ... « De manière générale, ces adaptations moins strictes seront établies au regard des volumes inhérents aux usages et leur caractère sobre, en limitant à de faibles volumes engagés et ne seront appliquées qu'au niveau de crise ».

De plus, le guide sécheresse rappelle que « les mesures doivent être proportionnées au but recherché » et « Un arrêté prévoyant des restrictions d'usages de l'eau fondées sur des conditions de déclenchement dépourvues de pertinence ne manquerait pas d'être annulé par le juge ».

Dans certains projets d'arrêté-cadre il est prévu :

- Pour les activités commerciales dont la consommation est inférieure à 7000 m³/an (ce qui est le cas de nos activités) de limiter au maximum les consommations.
Or, un centre de lavage équipé de 3 pistes Haute Pression n'utilise que 1 200 m³ à 1 800 m³ d'eau par an en moyenne.

Fermer les stations Haute Pression condamnent à terme toute une filière économique vertueuse sur le plan de l'usage de l'eau.

- ✓ **Pour les portiques (rouleaux) sans recyclage : une réduction progressive de la consommation en fonction des niveaux d'alerte.**

Le guide sécheresse 2023 édité par le ministère de la transition écologique précise également que « Le juge administratif exige de l'administration le respect d'une proportionnalité entre le contenu des mesures et la gravité de la situation ».

De ce fait, nous proposons donc en seuil d'alerte une réduction de **15%**, en seuil d'alerte renforcée une réduction de **30%**, et en seuil de crise **45 %** avec un programme unique ECO économe en eau pour les portiques non équipés de système de recyclage.

Cette proposition d'une offre réduite et par conséquent d'une baisse de chiffre d'affaires associé, permet à la profession de maintenir une ouverture partielle et de pouvoir répondre à la demande de tout public (personnes agréées, handicapées etc...).

Fermer complètement un portique, c'est ôter toute possibilité d'investir pour les exploitants dans du recyclage portique, le seul qui fonctionne à ce jour.

- ✓ **Pour les portiques (rouleaux) avec recyclage : une ouverture en toutes circonstances.**

C'est l'occasion de rappeler que nos activités ne consomment pas d'eau mais l'utilisent puisque 95% de cette eau est restituée au milieu naturel.

Comment peut-on interdire l'ouverture des portiques équipés de recyclage et justifier leurs fermetures alors qu'ils permettent d'économiser jusqu'à 70% d'eau à longueur d'année. Quelle est la logique et quel est le fondement d'une telle décision ?

Comment les exploitants pourront rentabiliser leur investissement dans le recyclage qui est important s'ils sont fermés en cas de sécheresse ?

De plus les systèmes de recyclage basé sur la technologie biologique ne peuvent être arrêtés sans dommage pour le matériel : cela fonctionne un peu comme une mini station d'épuration.

✓ **Interdiction du lavage à domicile en conformité avec la loi.**

En interdisant le lavage professionnel, le lavage automobile ne s'arrête pas pour autant. Il continue à être pratiqué mais de façon incontrôlée et nuisible en le déplaçant vers le domicile privé.

Nous constatons que le lavage à domicile, après 10 années de baisse remonte de 12% en 2022 par rapport à 2019 (étude échantillon représentatif des automobilistes français Opinionway).

Son incidence n'est pas neutre, dispersant dans la nature, dont les eaux souterraines, 35 000 tonnes de boues polluées avec une consommation de 33 millions de m³ d'eau par an.

Les 52% de lavage réalisés en station utilisent, quant à eux, 17 millions de m³ d'eau par an dont 95% est dépollué avant de rejoindre les stations d'épuration puis le milieu naturel. Cela représente : 48 000 tonnes de boues polluées qui sont traitées.

De plus, 1 seul lavage à domicile (340 l en moyenne avec un seau + tuyau d'arrosage) consomme en moyenne 5 fois plus d'eau qu'un lavage haute pression en station (moins de 60 litres).

Avec sobriété, un centre de lavage récupère 360 g de boues polluées après chaque lavage, collecte, chaque année, 5 à 6 tonnes de résidus polluants (hydrocarbures et métaux lourds) qui seront traités et pacifiés.

En cas de fermeture des stations de lavage, ces polluants vont s'infiltrer dans le sol et les eaux souterraines aux premières pluies, faute de pouvoir être réellement captés par les dispositifs publics d'assainissement.

Un centre fermé pendant 1 mois laissera filer dans la nature 480 kg de polluants qu'il n'aura pas pu collecter.

Pour cette raison, le lavage à domicile est interdit (Code de la Santé publique art. L1331-10 et Code de l'environnement art. L210-1 et L216-6), à défaut de pouvoir récupérer et traiter les eaux de lavage, et ce toute l'année, contrairement à ce que peut laisser croire le Guide sécheresse et certains arrêtés-cadre en l'interdisant qu'à partir du seuil d'alerte.

✓ **Affichage sur centre pour sensibiliser le grand public sur les économies d'eau**

Nous sommes à la disposition des services publics pour élaborer des affiches qui permettront de sensibiliser les consommateurs à l'économie d'eau. Cela a été fait par le passé avec le ministère du développement durable.



La filière du lavage automobile joue un rôle stratégique dans la maîtrise de l'usage et de la préservation de la qualité de l'eau, en particulier des nappes phréatiques.

Un travail pédagogique est indispensable, à faire et à soutenir, pour sensibiliser le consommateur qui n'a pas conscience de l'impact du lavage sur l'environnement, ni quand il lave à domicile, ni quand il ne lave pas sa voiture.

Les professionnels du lavage, sont des alliés porteurs de solutions.

✓ **Le guide sécheresse prévoit :**

« Cas d'adaptation du tableau des mesures générales de restriction des usages de l'eau selon des conditions environnementales et économiques ».

« De manière générale, ces adaptations moins strictes seront établies au regard des volumes inhérents aux usages et leur caractère sobre, en limitant à de faibles volumes engagés et ne seront appliquées qu'au niveau de crise ».

Nous pensons que le lavage haute pression répond parfaitement à cette adaptation possible : il est le procédé le plus économique, le moins coûteux pour le consommateur, et le plus dépollueur. Sa consommation d'eau est limitée et maîtrisée **depuis 30 ans** (moins de 60 litres d'eau par lavage).

8. Le lavage à domicile

Que dit la loi ?

Si la pratique est courante, voire banalisée, **il est pourtant interdit de laver sa voiture chez soi**, que ce soit devant votre portail ou dans la rue.

La loi est formelle : **laver sa voiture chez soi est interdit à longueur d'année**. Cette action est prohibée par la législation en vigueur.

La réglementation a pour objectif d'interdire tout déversement d'eaux usées sur la voie publique et à son domicile sans autorisation, pour éviter que des résidus d'hydrocarbures et d'huiles s'infiltrent dans le sol et polluent l'environnement.

L'article L 1331-10 du Code de la santé publique :

(Article souvent repris par les arrêtés cadres des préfetures pour interdire le lavage à domicile)

Cet article stipule que « Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire ...».

Que risque-t-on ?

Même si les cas de verbalisation sont rares, ils existent ! Si les forces de l'ordre découvrent que vous nettoyez votre voiture dans un des endroits cités plus haut une amende forfaitaire de 68 € (450 € maximum), selon l'article 7 du décret 2003-462.

S'il est prouvé que le déversement d'eaux usées est à l'origine d'une pollution, vous risquez 75 000 € d'amende et deux ans de prison, selon l'article L.216-6 du Code de l'environnement.

L'article L 216.6 du code de l'environnement précise que :

« **Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune ...**, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. ». Le lavage à domicile est donc strictement interdit.

9. Chiffres clefs

Il pleut en moyenne en France = 512 Milliards de m3.

Besoins d'eau douce annuel = 32 Milliards de m3.

Eau réellement consommée = 4,1 Milliards de m3.

Production d'eau potable = 5,5 Milliards de m3 .

Eau utilisée par le lavage professionnel = 17 Millions de m3.

Eau consommée par le lavage à domicile = 33 Millions de m3.

1 centre de lavage H.P. = 1 200 m3 à 1 800 m3 d'eau utilisée par an.

1 piste lavage H.P. = 250m3 à 450 m3 d'eau utilisée par an.

1 lavage au Tunnel de lavage = 350 / 450 litres d'eau par véhicule – 80/100 véhicules/heure.
120 litres après recyclage

1 lavage au Portique (rouleaux) = 160 litres d'eau par véhicule – 6 véhicules/heure/portique.
1 portique = 1 500 m3 d'eau par an en moyenne

Consommation d'eau au portique (Exemple : Données d'un Fabricant de Portique)

| | |
|---------------|------------|
| Programme 1 : | 110 litres |
| Programme 2 : | 125 litres |
| Programme 3 : | 135 litres |
| Programme 4 : | 170 litres |
| Programme 5 : | 190 litres |
| Programme 6 : | 225 litres |

1 lavage à la Haute Pression = 60 litres d'eau par véhicule – 6 véhicules/heure/piste.

Chaque Français a consommé en 1975 = 106 litres par jour.

Chaque Français a consommé en 2004 = 165 litres par jour.

Chaque Français a consommé en 2021 = 148 litres par jour.

Les fuites d'eau sur le réseau Français = 20 % = 1 Milliards de m3 / an.

Débit d'une pompe à usage agricole = 80 m3 à 1 800 m3 / heure.

Consommation chasse d'eau en France = 10 m³ / an / personne.

Consommation chasse d'eau en France = 100 Millions de m³ / an.

Exemples de consommation Industrielle :

Coca Cola Grigny = 780 000 m³ / an – autorisation 1 200 000 m³ / an.

ST Microelectronics : Usine à Grenoble de composants = 29 000 m³ / jour 10 585 000 m³ / an.

Usine Alsachimie près de Mulhouse est la Sté qui consomme le plus d'eau en France = 100 Millions de m³ / an.

Usine de valorisation des déchets du Grand Quevilly = 79 Millions de m³ / an.

Usine de valorisation des déchets à Issy les Moulineaux = 79 Millions de m³ / an.

Nestlé Waters : Vittel : Eau Hépar = forage = 800 Millions de litres / an Emploi 600 personnes et rapporte à la commune 4 Millions d'€.

1 m³ de béton = 2.4 tonnes = 140 à 210 litres d'eau consommées.

4% de l'eau potable est utilisée pour produire nos vêtements.

1 jean = 7 m³ à 10 m³ d'eau consommée pour sa fabrication.

1 tonne de lithium = 1 million de litres d'eau.

**1 batterie électrique = la consommation d'eau de 500 personnes pendant 1 an.
Soit : 27 000 m³/batterie**

10. Sources

- www.eaufrance.fr
- www.gouvernement.fr/risques/secheresse
- www.service-eau-france.fr/consommation-eau/facture
- www.notre-environnement.gouv.fr
- www.futura-sciences.com
- www.bnpe.eaufrance.fr
- Direction de l'eau. Guide Méthodologique mars 2005.
- OFB : Office Français pour la Biodiversité
- Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement
- www.cieau.fr Le centre d'information sur l'eau
- www.ecologie.gouv.fr CGDD : Commissariat général au développement durable
- www.mobilians.fr Mobilians
- Hypromat
- Washtec
- Rapport de la Cour des Comptes : » La gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique »

11. Conclusion

Nous souhaitons être entendus et reconnus comme étant une activité jouant un rôle stratégique dans la maîtrise de l'usage et de la préservation de la qualité de l'eau, en particulier des nappes phréatiques.

Nous souhaitons rester ouverts.

Nos propositions permettent une économie progressive de l'utilisation de l'eau jusqu'à permettre en crise **une réduction de 30%** de cette utilisation sur la totalité des modes de lavage (Haute Pression ou Portique).

Quelle est l'activité commerciale qui propose une telle réduction... Aucune !

Plutôt que de contraindre le lavage des véhicules en stations professionnelles en période de sécheresse, il est peut-être plus judicieux et productif de l'encourager pour les raisons exposées dans les documents contenus dans ce dossier, afin précisément de favoriser l'économie d'eau et de veiller à la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des nappes phréatiques.

AEIL Président Jean-Bertrand BEZ

ADEL Président Jean-Pierre BIDERRE

Annexe 1

Synthèse

La filière du lavage automobile joue un rôle stratégique dans la maîtrise de l'usage et de la préservation de la qualité de l'eau, en particulier des nappes phréatiques.

Un lavage Haute Pression consomme moins de 60 litres / lavage.

Il reste à ce jour le seul procédé qui permet une **grosse économie d'eau et une dépollution complète d'un véhicule.** (Un lavage à domicile 340 litres).

Économie d'eau et protection des nappes phréatiques est notre rôle essentiel et contributif à la société. Le lavage professionnel permet la préservation des écosystèmes aquatiques et il est **utilisateur et non consommateur d'eau.** Il la restitue au milieu naturel.

Le lavage a une dimension environnementale et fait partie de la filière écologique.

La rédaction des arrêtés préfectoraux doit faire la distinction entre Lavage HP, Lavage Portique et Lavage Portique avec recyclage. Il faut aussi que cette rédaction soit très claire sur l'interdiction du lavage à domicile.

Un travail pédagogique est indispensable, à faire et à soutenir, pour sensibiliser le consommateur qui n'a pas conscience de l'impact du lavage sur l'environnement, ni quand il lave à domicile, ni quand il ne lave pas sa voiture.

Consommation du lavage dans sa globalité : 48 Millions de m3

- Lavage en station : 17 Millions de m3 / 52 % des pratiques. **Collecte de 48 000 tonnes de boues polluées.**
- Lavage à domicile : **33 Millions de m3 / 38 % des pratiques** mais **65 %** de la consommation provient de ce mode lavage. **35 000 tonnes de boues déversées dans la nature.**

Écologique, porteur de solutions, le lavage professionnel acteur de la préservation de l'environnement, est un service d'intérêt général.

La fermeture est entachée d'une erreur d'appréciation. **La gestion de l'eau doit prendre en compte non seulement l'économie d'eau réalisée mais également la lutte contre la pollution.**

Dès lors, en cas de fermeture des stations de lavage de voiture cela aboutit en réalité à une pollution non collectée puisqu'aux premières pluies, ces polluants vont se retrouver bien souvent dans le milieu naturel faute de pouvoir être réellement captés par les dispositifs publics d'assainissement.

Les fuites d'eau sur le réseau Français = 20 % = **1 Milliards de m3 / an**

Consommation chasse d'eau en France = **100 Millions de m3 / an**

Un centre de lavage H.P. = 1 200 m3 à 1 800 m3 d'eau utilisée **par an**

Débit d'une pompe à usage agricole = 80 m3 à 1 800 m3 / **heure**

Les professionnels du lavage sont des alliés responsables, porteurs de propositions et de solutions.

| Usages | Vigilance | Alerte | Alerte Renforcée | Crise | Pénurie d'eau potable |
|--|--|---|---|---|-----------------------|
| Lavage de véhicules chez les professionnels, (équipés de fosses de décantation et de séparateurs d'hydrocarbure) proposant les pistes haute pression, les portiques automatiques/tunnels . | Lavage autorisé avec affichage obligatoire de l'information préfectorale de sensibilisation aux règles de bons usages et d'économie de l'eau de manière visible au droit des installations | Interdit: sauf- dans les stations munies d'un système de recyclage-70% d'eau réutilisée- ou de lavage haute pression ou portique Hors lavage chassis - 10 % d'économie d'eau | Interdit: sauf- dans les stations munies d'un système de recyclage-70% d'eau réutilisée - ou de lavage haute pression ou portique Limité aux 3 premiers programmes - 20 % d'économie d'eau | Interdit: sauf- dans les stations munies d'un système de recyclage -70% d'eau réutilisée -ou de lavage haute pression ou portique programme unique ECO - 30 % d'économie d'eau | Fermé |
| Lavage de véhicules chez les particuliers | Interdit à titre privé à domicile (en application de l'article L.1331-10 du code de la santé publique et de l'article L.216-6 du code de l'environnement) | | | | |

Annexe 2

Le lavage à domicile – Que dit la loi ?

Si la pratique est courante, voire banalisée, il est pourtant **interdit de laver sa voiture chez soi**, que ce soit devant votre portail ou dans la rue. La loi est formelle : **laver sa voiture chez soi est interdit à longueur d'année**. Cette action est prohibée par la législation en vigueur.

La réglementation a pour objectif d'interdire tout déversement d'eaux usées sur la voie publique et à son domicile sans autorisation, ***pour éviter que des résidus d'hydrocarbures et d'huiles s'infiltrent dans le sol et polluent l'environnement.***

L'article L 1331-10 du Code de la santé publique

(Article souvent repris par les arrêtés cadres des préfectures pour interdire le lavage à domicile)

Cet article stipule que « Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire ...».

Que risque-t-on ?

Même si les cas de verbalisation sont rares, ils existent ! Si les forces de l'ordre découvrent que vous nettoyez votre voiture dans un des endroits cités plus haut une amende forfaitaire de 68 € (450 € maximum), selon l'article 7 du décret 2003-462. S'il est prouvé que le déversement d'eaux usées est à l'origine d'une pollution, vous risquez 75 000 € d'amende et deux ans de prison, selon l'article L.216-6 du Code de l'environnement.

L'article L 216.6 du code de l'environnement précise que :

« Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune ..., est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. ». Le lavage à domicile est donc strictement interdit.

Annexe 3

Etudes sur les comportements des clients laveurs lors de fermetures des centres

Synthèse de l'étude réalisée **dans le département des Pyrénées Orientales** menée en juin 2023 :

- ✓ Globalement l'intention de lavage baisse fortement : **32% des personnes interrogées ont arrêté de laver leur voiture à cause des restrictions** (alors qu'ils lavent normalement en centre ou à domicile) laissant donc la pollution être charriée par la pluie sans traitement (et notamment par les orages estivaux violents).
- ✓ **21% des personnes interrogées ont déjà lavé à domicile parce que les stations de lavage étaient fermées** entraînant surconsommation d'eau et pollution des sols.
- ✓ **30% des personnes interrogées iront malgré l'arrêté laver leur voiture à leur domicile ou chez un proche** : démonstration que le besoin de lavage ne s'arrête pas avec la fermeture des centres.
- ✓ **53% des personnes interrogées ne savent pas que le lavage à domicile est interdit et une fois qu'ils en ont connaissance ils sont 65% à dire qu'ils ne laveront plus chez eux.**

Synthèse de l'étude réalisée **dans le département de l'Oise** menée en juillet 2023 :

- ✓ Plus de personnes lavent en centre de manière générale (76% Oise vs 70% Pyrénées Orientales).
- ✓ **20% des personnes interrogées ont arrêté de laver leur voiture à cause des restrictions** (alors qu'ils lavent normalement en centre ou à domicile) laissant donc la pollution être charriée par la pluie sans traitement (et notamment par les orages estivaux violents)
- ✓ **16% des personnes interrogées ont déjà lavé à domicile parce que les stations de lavage étaient fermées** entraînant surconsommation d'eau et pollution des sols
- ✓ **23% des personnes interrogées iront malgré l'arrêté laver leur voiture à leur domicile ou chez un proche**, démonstration que le besoin de lavage ne s'arrête pas avec la fermeture des centres
- ✓ **60% des personnes interrogées ne savent pas que le lavage à domicile est interdit et une fois qu'ils en ont connaissance ils sont 61% à dire qu'ils ne laveront plus chez eux.**

Annexe 4

**AVEC UN CENTRE DE LAVAGE PROFESSIONNEL
PRENEZ LE PARTI DE LA PLANÈTE !**

100% des rejets traités

80% d'économie d'eau *

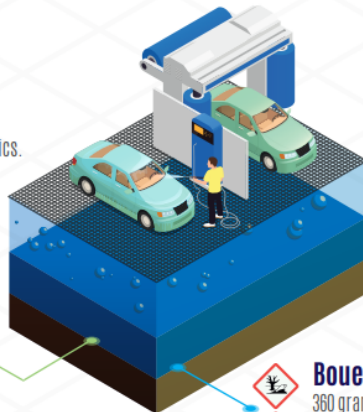
* Un lavage Haute pression dans un centre professionnel, c'est jusqu'à 5 fois moins d'eau en moyenne qu'un lavage à domicile



Sables lavés :
réutilisés en travaux publics.



Boues :
Traitement pour revalorisation.



Boues de lavage
360 grammes par véhicule

Hydrocarbures et métaux lourds

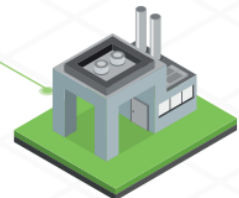
Déshuileur



Séparateur



Eaux usées :
Traitement en station d'épuration
puis retour en milieu naturel.



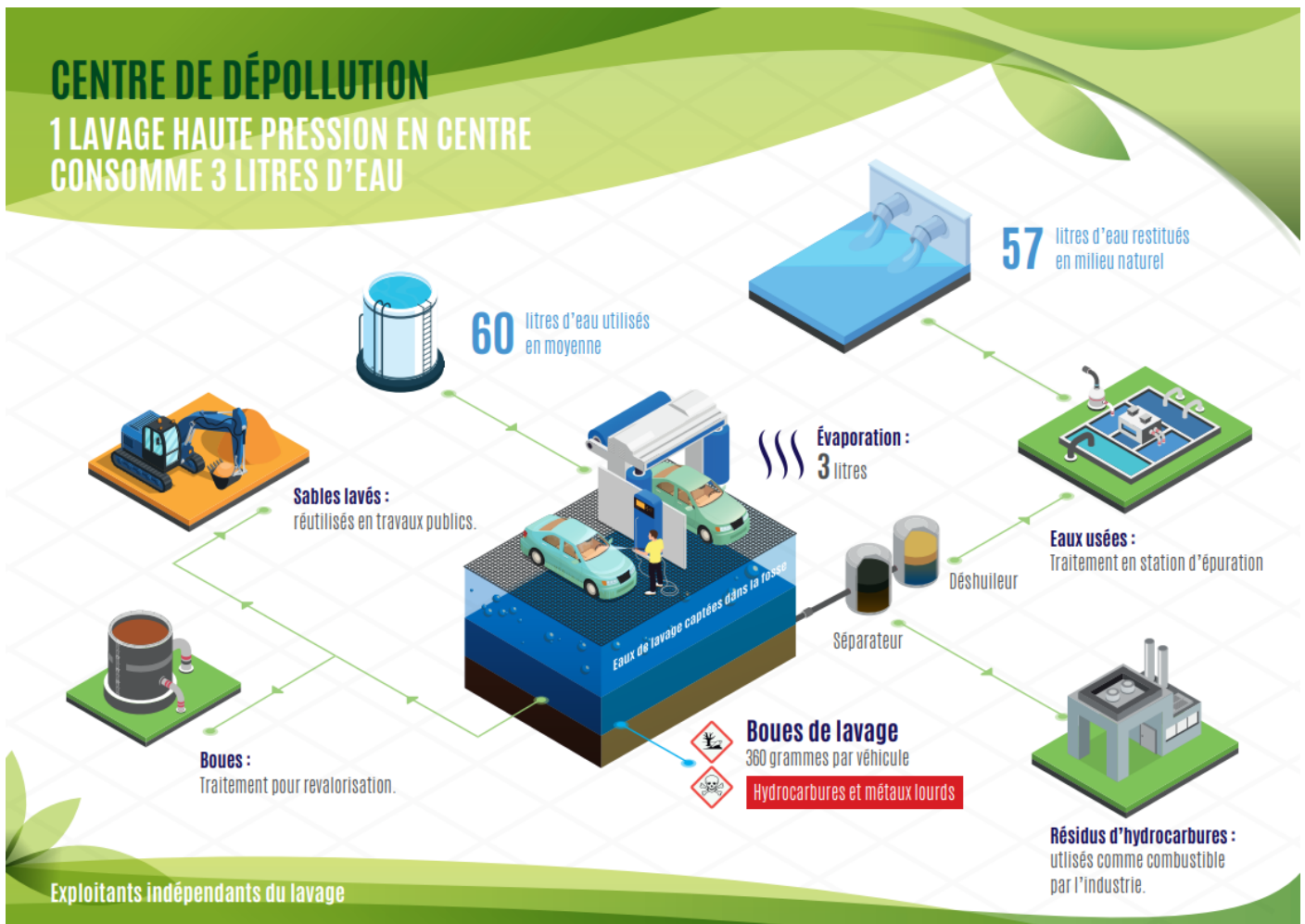
Résidus d'hydrocarbures :
utilisés comme combustible
par l'industrie.

Exploitants indépendants du lavage

Annexe 5

CENTRE DE DÉPOLLUTION

1 LAVAGE HAUTE PRESSION EN CENTRE
CONSOMME 3 LITRES D'EAU



Annexe 6

16 gestes simples pour économiser l'eau



1 Je **répare** mes robinets et ma chasse



2 J'**isole** le chauffe-eau et les tuyaux : l'eau chaude arrive plus vite



3 J'équipe les toilettes d'un mécanisme de **chasse d'eau économique**



4 Je **ferme le robinet** pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage...



5 Je prends **des douches** et non des bains



6 J'installe un **régulateur de température** dans ma douche



7 J'installe une pomme de douche avec **aérateur**



8 Je choisis un lave-linge et un lave-vaisselle **économés**



9 Je remplis toujours complètement le lave-linge et le lave-vaisselle avant de les mettre en route ou j'utilise la touche **ECO**



10 J'utilise un **lave-vaisselle** plutôt que de laver à la main



11 Je **réutilise** l'eau de nettoyage des légumes pour arroser mes plantes



12 J'investis dans du matériel d'arrosage "**goutte à goutte**", micro-asperseurs, tuyaux poreux...



13 J'**arrose le soir** : ce qui réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10 %



14 Je **bine** pour aérer la terre : ce qui équivaut à deux arrosages



15 Je **collecte l'eau de pluie** à la descente des gouttières à l'aide de bidons : je m'en sers pour l'arrosage des fleurs et des pelouses



16 Je **lave ma voiture dans un centre de lavage haute pression** : ce qui nécessite **60 litres d'eau** au lieu des **200 litres** avec un tuyau d'arrosage

Sources : **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
WWW.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

Annexe 7

SYNTHESE DES UTILISATIONS D'EAU **PAR MODE DE LAVAGE** **ET DES ECONOMIES D'EAU REALISABLES** **AU NIVEAU NATIONAL**

Le Lavage en station : **52 %** des pratiques utilise **17 Millions de m3 d'eau**
Le lavage à domicile : **38 %** des pratiques **consomme 33,3 Millions de m3 d'eau**

Selon une étude OpinionWay en 2022 concernant les habitudes de lavage des automobilistes, la répartition par mode de lavage chez les professionnels est la suivante :

- 44 %** Lavage à haute pression
- 41 %** Lavage rouleaux
- 11 %** Lavage en tunnel
- 4 %** Autres

Actuellement **52 %** des automobilistes lavent en centre professionnel ce qui représente **134 Millions de lavage /an.**

Le potentiel d'économie d'eau réalisable en généralisant le mode ECO sur ces équipements (investissement < 1 000 €) en période de crise est de **45 % d'économie d'eau.** – soit **1 721 042** sur 4 mois

Sur 134 Millions de lavages **69,7 Millions** sont réalisés à l'aide des rouleaux et tunnels ce qui représente **11,1 Millions de m3 d'eau.**

Pour mémoire, la haute pression utilise sur un an **3,5 Millions de m3 d'eau.**

Le lavage à domicile (encore **38 %** des pratiques) consomme **33,3 Millions de m3 d'eau** et il est de loin le gisement d'économies le plus important si l'on arrivait à inciter les automobilistes à laver en centres professionnels.

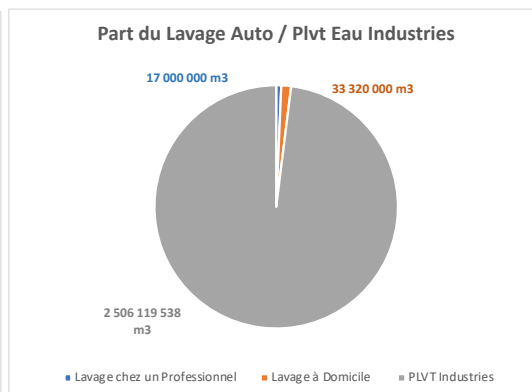
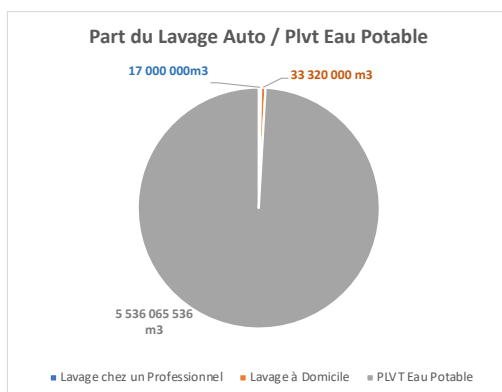
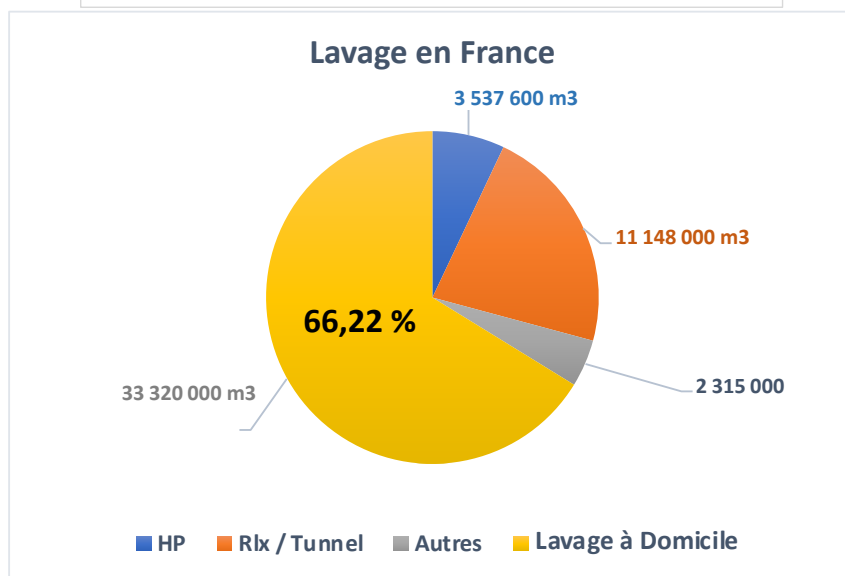
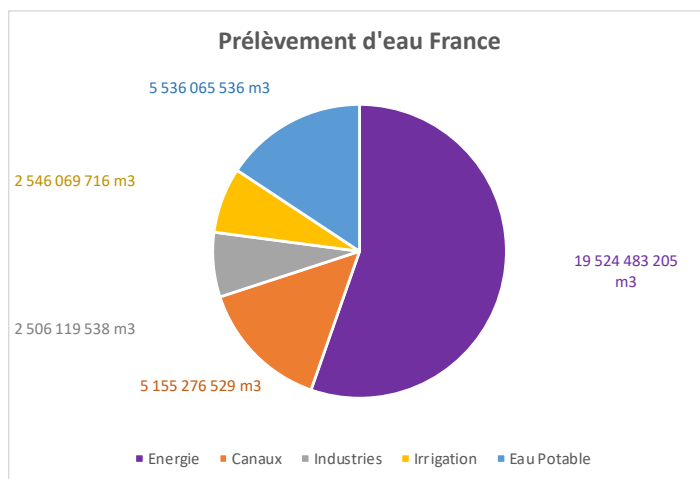
Rappelons qu'en 1 an, le lavage en centre professionnel permet de récupérer et traiter **48 000 tonnes** de boues polluées alors que le lavage à domicile est responsable du déversement dans la nature de **35 000 tonnes** de ces mêmes boues polluées.

Nous avons volontairement utilisé le terme « **consommer** » pour le lavage à domicile qui ne restitue pas l'eau au réseau contrairement aux centres professionnels qui la restitue à près de **95 %** après prétraitement via les stations d'épurations.

Annexe 8

Utilisation de l'Eau en France

Source BNPE 2021



Annexe 9

EXPLICATIONS DE NOTRE PROPOSITION DE REDACTION D'UN ARRETE CADRE

| | | | | | | | |
|--|--|--|-----------------------------------|--|---|---|-----|
| L'EAU | DONNEES ANNUELLES 2021 | | | NATIONAL ⁽¹⁾ | NATIONAL ⁽¹⁾ | | |
| | Total des prélèvements en eau, tout usage, tout type d'eau ⁽²⁾ | | | 35 268 014 524 | 35 268 014 524 | | |
| | Dont Industrie et activités économiques (hors irrigation, hors énergie) ⁽²⁾ | | | 2 506 119 538 | 2 506 119 538 | | |
| | Dont Eau potable ⁽²⁾ | | | 5 536 065 536 | 5 536 065 536 | | |
| Dont Irrigation ⁽²⁾ | | | 2 546 069 716 | 2 546 069 716 | | | |
| LE LAVAGE AUTOMOBILE | | | | % / Prélèvements Industrie et activités économiques du département | % / Prélèvements Eau potable du département | % / Total des prélèvements du département | |
| | Total des eaux utilisées en station de lavage professionnelle ⁽³⁾ | | | 17 581 458 | 17 581 458 | 0,702% | |
| | Dont Lavage Haute Pression ⁽³⁾ | | | 3 663 093 | 3 663 093 | 0,146% | |
| | Dont Lavage Portique / Tunnel ⁽³⁾ | | | 11 544 293 | 11 544 293 | 0,461% | |
| Pour mémoire : Lavage à domicile | | | 34 474 913 | 34 474 913 | 0,623% | | |
| ECONOMIES | PROPOSITION | Usages | Niveaux | Economies d'eaux possibles ⁽¹⁾ sur la période d'arrêt sécheresse de 4 mois dans l'année, selon l'expérience 2023 | | | |
| | | Lavage de véhicules chez des professionnels (équipés de fosses de décantation et de séparateurs d'hydrocarbure) proposant les pistes haute pression, les portiques automatiques/tunnels. | Alerte | Suppression du lavage châssis Portique-(15% d'économies) | 577 215 | 10% | 10% |
| | | | Alerte renforcée | Limitation à 3 programmes -Portique-(30% d'économies) | 1 154 429 | 20% | 20% |
| | | | Crise | Mise en place du programme unique ECO-Portique (45% d'économies) | 1 731 644 | 30% | 30% |
| Résultats en % arrondis à la dizaine inférieure, pour la proposition de rédaction | | | | | | | |
| LES DONNEES | Population ⁽⁴⁾ | | 68 042 591 | 68 042 591 | | | |
| | Parc automobile (VL et VUL) ⁽⁵⁾ | | 44 472 282 | 44 472 282 | | | |
| | Nombre de lavages en station professionnelle ⁽³⁾ | | 138 753 520 | 138 753 520 | | | |
| | Nombre de lavages à domicile ⁽³⁾ | | 101 396 803 | 101 396 803 | | | |
| | | | Lavage en station professionnelle | Lavage à domicile | Ne lave jamais leur véhicule | | |
| | Le lavage automobile en France et les Français : la répartition ⁽³⁾ | | 52% | 38% | 10% | | |
| | Fréquence moyenne du nombre de lavages / an ⁽³⁾ | | 6 | 6 | | | |
| Volume d'eau moyen (en litres) utilisé, par véhicule ⁽³⁾ | | 130 | 340 | | | | |
| | | Lavage haute pression | Lavage portique | Lavage tunnel | Autres | | |
| Volume d'eau moyen (en litres) utilisé en station de lavage professionnelle, par véhicule ⁽³⁾ | | 60 | 160 | | | | |
| Répartition des modes de lavage chez les professionnels du lavage ⁽³⁾ | | 44% | 41% | 11% | 4% | | |
| LEGENDE | ⁽¹⁾ Données chiffrées en m3 d'eau | | | | | | |
| | ⁽²⁾ Source BNPE | | | | | | |
| | ⁽³⁾ Source Syndicat professionnel MOBILIANS | | | | | | |
| | ⁽⁴⁾ Source INSEE | | | | | | |
| | ⁽⁵⁾ Source Ministère de la Transition Ecologique | | | | | | |
| Données départementales | | Données nationales | | | | | |